



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2010 -

Etaient présents ou représentés : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, Mme LEGARS, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. GUETTE, M. MARSAT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 10. Il présente au conseil Mme Martine TISSOT nouvelle Directrice des Etudes de notre université. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes pour ce premier Conseil d'Administration d'une année qui s'annonce riche en activités et en évolutions, comme l'a été la précédente.

Puis il aborde l'ordre du jour.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 23 AVRIL ET 18 JUIN 2010

Mme BOULERIE attire l'attention du conseil sur les problèmes de rédaction et les nombreuses coquilles que recèle le texte du procès-verbal du 23 avril.

Monsieur le Président prend note de ces remarques et assure qu'il en sera tenu compte dans les procès-verbaux à venir.

Le procès-verbal du 23 avril 2010 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Mme BOULERIE demande la rectification de certains passages et la correction de fautes d'orthographe dans le procès-verbal du 18 juin.

M. GOZE préconise que les membres du conseil reçoivent copie du procès-verbal dans des délais qui permettent l'envoi de remarques et de corrections.

Mme DESCHARD apporte son soutien à Mme BOULERIE et souligne l'importance de la forme d'écriture de ce type de texte.

M. RAMBAUD précise qu'il en est tout à fait conscient mais que le travail de rédaction du procès-verbal du Conseil d'Administration s'efforce de rendre compte, de la manière la plus synthétique et la plus précise possible, du déroulement et des échanges au sein du conseil.

M. POLI préconise une évolution de la technique de prise de note, soit en faisant appel à un personnel d'exécution spécialisé soit à un système d'enregistrement sonore ou vidéo.

M. RAMBAUD rappelle que la durée des conseils et la difficulté de restituer parfaitement par écrit certains échanges sur des sujets très complexes rend l'exercice particulièrement ardu pour les rédacteurs qui malgré toute leur volonté de satisfaire les conseillers font inévitablement quelques erreurs.

Le procès-verbal du 18 juin ne pouvant être adopté en l'état, le Président BRUN renvoie son examen au prochain Conseil d'Administration.

II - EXAMEN DES NOUVEAUX PARCOURS CONCOURS

Le Président BRUN passe la parole à Isabelle POULIN qui présente les nouveaux parcours concours.

Mme POULIN précise qu'il s'agit de 11 parcours intégrés aux Masters recherche de Bordeaux 3 dans lesquels des enseignements seront pris en charge par Bordeaux IV et d'une année spéciale non diplômante à cheval sur deux années universitaires.

Mme BOULERIE demande que le parcours concours espagnol soit rectifié à cause d'une incohérence dans le tableau de présentation.

M. COQUELIN précise qu'il s'agit d'une erreur de frappe qui sera rectifiée.

III - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE BORDEAUX 4 ET L'IUFM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place de ces parcours concours, il s'agit d'organiser la formation des enseignants du second degré à la rentrée 2010, selon un principe de collaboration reposant sur des compétences complémentaires.

Le conseil procède ensuite à la lecture de la convention.

M. PEBARTHE demande des précisions sur le DU « Dimension professionnelle Métiers de l'enseignement » et son intérêt pour nos étudiants.

M. COQUELIN précise que ce DU de Bordeaux IV comporte les enseignements professionnels inclus dans nos Masters. Son inscription serait gratuite pour nos étudiants et n'aurait pas de caractère strictement obligatoire.

M. PEBARTHE dénonce une forme de privatisation rampante, avec l'introduction insidieuse de l'idée que le Master serait insuffisant pour obtenir le concours. Il soupçonne les rédacteurs du texte de vouloir ainsi rendre plus complexe le parcours de l'étudiant et à terme, le DU obligatoire, et le diplôme payant.

M. COQUELIN comprend la logique dénoncée, et déplore qu'il ait fallu faire un choix tactique qui s'apparente à un compromis. Il reconnaît que la création de ce DU n'était pas prévue au début des négociations avec Bordeaux IV mais qu'il est apparu comme nécessaire pour cette université. Il rappelle que la pratique du DU complémentaire payant est malheureusement courante dans les universités de Sciences et de Droit. Il précise que cette solution n'est que transitoire, et que nous ne souhaitons pas entrer dans cette logique pour la rentrée 2011. Il est actuellement étudié en interne la possibilité d'autonomiser nos Masters.

Monsieur le Président explique que ce DU doit être considéré comme « un moindre mal ». Il reconnaît que cette pratique des diplômes complémentaires devrait être davantage dénoncée et donne l'exemple des thésards en sciences qui postulent sur des postes de Maîtres de Conférences et doivent avoir fait préalablement plusieurs contrats de post doc pour avoir quelques chances d'être recrutés.

Mme LE GARS s'étonne du contenu de l'art. 4 de la convention.

M. COQUELIN signale que l'adoption de cet article est l'une des conditions posées par l'université Bordeaux 4 pour signer la convention, qu'il s'agit d'une année transitoire, et que notre but est d'assurer le financement des préparations aux concours.

M. PEBARTHE rappelle que d'après le code de l'Education, on ne peut pas lier un Master à un DU.

M. COQUELIN fait valoir qu'il a refusé la proposition d'insertion dans cette convention d'un caractère obligatoire d'inscription au DU pour tout étudiant désirant s'inscrire à un Master. Selon lui la rédaction proposée exclut d'obliger l'étudiant à s'inscrire au DU. Il souligne l'intérêt de signer cette convention avec Bordeaux 4 afin de mutualiser les moyens pour baisser les coûts d'organisation de ces parcours dans chacune de nos universités. Il rappelle l'inquiétude liée à la préparation des épreuves professionnelles qui était encore la nôtre avant le 21 juillet dernier.

Mme POULIN précise que ce DU n'a aucun caractère obligatoire et que nos étudiants sont libres de choisir leur parcours. Elle rappelle le fait que la position de départ de nos collègues de Bordeaux 4 portait sur l'inscription obligatoire de nos étudiants dans leurs masters MEF.

Monsieur le Président ajoute que s'il n'y pas de DU, il n'y a pas de formation aux métiers d'enseignant et que le compromis avec Bordeaux IV nous fait économiser 75 000 euros sur une année.

Mme LENOIR attire l'attention du conseil sur le fait que c'est l'IUFM, donc Bordeaux IV, qui assure le suivi des stages des étudiants, ce dont profite notre université.

Monsieur le Président signale en outre que Monsieur le Recteur lui a fait part d'une pénurie de crédits pour les stages des étudiants admissibles au concours.

Mme BOULERIE dénonce, au sein de l'article 4, et bien que ce soit à titre gracieux, le caractère obligatoire de l'inscription au DU « Dimension professionnelle Métiers de l'enseignement ».

Monsieur le Président suggère alors une reformulation de cet article : « pourront s'inscrire » à la place de « seront inscrits », mais il ajoute que dans ces conditions nous ne pouvons pas être certains que l'université Bordeaux IV signera cette convention.

M. COQUELIN insiste sur les questions pratiques de gestion administrative auxquelles ce DU doit répondre de manière à assurer un suivi des stages efficace. Il appartient au CA de décider si notre université fait cette concession à l'université Bordeaux IV ou si elle préfère assumer seule les conséquences financières.

Mme POULIN rappelle qu'il n'y aura pas obligation pour nos étudiants de passer ce DU.

M. PORTINE relève les contradictions du discours des membres du CA pris dans la complexité des relations que nous entretenons avec l'IUFM. Il repose la question de la « complémentarité » entre le Master de Bordeaux 3 et le DU de Bordeaux 4.

Monsieur le Président dénonce les incohérences du Ministère dans le domaine de la formation des enseignants qu'il prétend vouloir reconnaître sans donner pour autant les moyens indispensables.

Mme POULIN attire l'attention des membres du conseil sur le fait que tout est en place sauf le financement.

M. RIBEYRE s'interroge sur le devenir de ces formations après le terme de la convention.

M. COQUELIN souhaite que nous envisagions l'autonomie complète de nos formations.

M. BEYLOT concède que la convention, certes, permet de financer mais qu'il demeure des interrogations sur l'art. 4. Il reste une ambiguïté dans la formulation entre la possibilité ou l'obligation de s'inscrire. Il déclare ne pas comprendre en quoi il est indispensable pour Bordeaux IV de créer ce DU si celui-ci fait doublon avec nos formations.

M. COQUELIN rappelle que le Président LABORDE s'était engagé à ce qu'aucun enseignant de Bordeaux IV n'effectue une partie de son service dans les formations de l'université Bordeaux 3, le DU lui permet effectivement de ne pas se déjuger grâce à la mutualisation des cours du DU avec les formations proposées par Bordeaux 3.

M. GIRON se félicite quant à lui de la mise en place de cette convention et y voit des aspects positifs.

Monsieur le Président reprend la parole et demande que l'on passe au vote sur le texte de la convention présentée.

- ✓ Ne prend pas part au vote : 1
- ✓ Abstention : 1
- ✓ Contre : 1
- ✓ Pour : 18

Le texte de la convention avec Bordeaux IV et l'IUFM est adopté.

Monsieur le Président demande au conseil d'examiner les nouveaux parcours concours.

M. PEBARTHE attire l'attention du conseil sur les contradictions qui figurent dans les tableaux avec le texte de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master qui stipule que les Masters apparaissent à finalité soit recherche soit professionnelle.

M. COQUELIN sur la question de la finalité des Masters, renvoie la responsabilité sur le Ministère qui est dans un flou absolu. Même si l'arrêté de 2002 n'a pas été révisé, le Ministère préconise des Masters indifférenciés. Pour l'année 2010-2011, cette question ne se pose pas pour notre établissement, puisque l'intégralité des parcours concours de l'enseignement sont intégrés dans nos spécialités recherche. Il se félicite d'ailleurs que Bordeaux 3 fasse partie des rares établissements qui ont choisi de mettre en place des parcours et non des spécialités de telle sorte que nous n'avons pas eu à saisir l'avis du CNESER.

M. PEBARTHE dénonce la situation devant laquelle sont placés les conseillers, puisqu'il ne peut s'agir que de valider des parcours pour lesquels les inscriptions ont déjà eu lieu.

M. COQUELIN reconnaît la justesse de cette remarque, mais précise que ces maquettes ne sont que la traduction des principes qui ont été débattus et approuvés en juillet.

M. JOURDAN ajoute qu'il vaut mieux rentrer dans la légalité que de rester dans l'illégalité.

M. DUVERGER pose le problème des étudiants qui souhaiteront s'inscrire en M2.

Mme POULIN précise que l'inscription vaut pour les deux sessions de concours qui ont lieu dans cette année universitaire.

M. PEBARTHE détaille les parcours et rappelle son attachement à l'importance de la rédaction du mémoire. Il note sur ce point que le tableau du parcours Master histoire, histoire de l'art et archéologie ne porte pas la mention de la rédaction d'un mémoire.

Mme POULIN reconnaît la pertinence de la remarque, et précise qu'il s'agit d'une erreur matérielle.

M. COQUELIN note quelques anomalies dans les tableaux, notamment sur les ECTS.

Monsieur le Président décide d'exclure ce parcours du vote et ajoute que dans le parcours concours anglais l'UE 4 est consacrée à un mémoire de stage, au lieu d'un mémoire recherche. Ce parcours s'éloigne donc des principes fixés par le CA pour l'établissement. Si nos Masters recherche n'intègrent plus de mémoire recherche, c'est la fin du diplôme à caractère national.

Mme POULIN propose que l'on inscrive mémoire dans la maquette d'anglais plutôt que mémoire de stage.

Mme BOULERIE signale des coquilles sur le parcours italien et s'interroge sur la nécessité de voter des maquettes comportant encore des anomalies notamment sur les ECTS.

Monsieur le Président demande que le tableau soit rectifié.

M. COQUELIN demande au conseil, malgré les coquilles que l'on peut certes déplorer, de valider ces nouveaux parcours concours. Les responsables de formation attendent d'être légitimés dans leur rôle, et le travail achevé dans l'urgence doit être reconnu. Il souhaite que les conseillers prennent conscience des priorités pour l'établissement : soit valider aujourd'hui même des parcours de formation, soit attendre que l'ensemble des tableaux soient parfaits.

Monsieur le Président souligne que le débat a déjà eu lieu et demande que l'on passe au vote ;

- ✓ Ne prend pas part au vote : 1
- ✓ Abstention : 1
- ✓ Pour : 19

Les nouveaux parcours concours sont adoptés à l'unanimité moins une voix.

IV - ELECTION DE VICE-PRESIDENTS DELEGUES ET NOMINATION DE CHARGES DE MISSIONS

Monsieur le Président souhaite étoffer l'équipe dirigeante en raison du poids que prennent la formation professionnelle et l'évolution des méthodes pédagogiques en créant deux postes de vice-président. Il présente au vote du Conseil la candidature de :

- M. Alain ESCADAFAL comme vice-président délégué à l'Insertion professionnelle
- M. Jean-Rémi LAPAIRE comme vice-président délégué à la Formation Continue et à Distance.

M. COQUELIN souhaite replacer l'élection de ces deux vice-présidents dans le contexte de la création de la Direction des Etudes. Martine TISSOT aura la responsabilité d'en faire un service stratégique en matière de coordination et de pilotage des formations. La création de cette Direction des Etudes s'accompagne de la constitution de pôles qui seront encadrés par un responsable administratif. Cette réforme permettra de corriger la situation précédente qui voyait exceptionnellement deux enseignants diriger l'un la Formation Continue et l'autre le SUIO-IP. L'élection de ces deux nouveaux vice-présidents permettra de clarifier l'organigramme politique en l'harmonisant avec l'organigramme administratif.

Monsieur le Président demande que l'on passe au vote à bulletin secret.

Vice-président délégué à l'Information l'Orientation et l'Insertion professionnelle,

Candidat : M. Alain ESCADAFAL

✓ Pour : 19
✓ Blanc : 2
✓ Contre : 0

M. Alain ESCADAFAL est élu.

Vice-président délégué à la Formation Continue et à Distance

Candidat : Jean-Rémi LAPAIRE

Pour : 21
Blanc : 0
Contre : 0

M. Jean-Rémi LAPAIRE est élu.

M. COQUELIN remercie le conseil pour son vote car l'équipe est ainsi plus cohérente, c'est une marque de confiance, car ces personnes vont avoir des tâches importantes dans la constitution des maquettes.

Monsieur le Président informe le conseil que M. Soufiane ROUISSI est nommé Chargé de Mission à la Formation Ouverte à Distance et aux certifications Informatique/Internet (C2i niveaux 1 et 2) à la place de Mme Linda LAWRENCE élue vice-présidente déléguée aux Formations.

V - MODALITES DE REMUNERATION DU SUIVI DES APPRENTIS DANS LE CADRE DU C.F.A METIERS DU LIVRE ET ADDITIF AU VOTE DE TARIFS DE L'UNIVERSITE.

Mme Marie DINCLAUX rappelle aux membres du conseil la création d'un Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A) à la rentrée 2009. Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Conseil de procéder à la nomination du directeur de cette structure.

M. le Président demande auparavant au conseil d'arrêter les modalités de rémunération de la formation en stage.

Mme LENOIR précise que les enseignants de cette formation seront rémunérés par vacations et non pas dédommagés sous forme d'indemnités comme la région Aquitaine l'avait demandé.

Monsieur le Président demande que le CA vote une délibération sur le sujet.

M. PORTINE suggère un remboursement par des per diem.

M. RAMBAUD précise qu'il ne s'agit pas de remboursement de frais de missions.

Monsieur le Président demande que l'on procède au vote sur les modalités de rémunérations des enseignants chargés du suivi des apprentis des métiers du livre.

- ✓ Ne participe pas : 0
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Contre : 0
- ✓ Pour : 21

Les modalités de rémunérations du suivi des apprentis du CFA par vacation pour activités accessoires sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président demande que l'on passe au vote pour l'élection du directeur du C.F.A.

Monsieur le Président demande à la candidate, Mme DINCLAUX, de sortir pour pouvoir procéder au vote à bulletin secret.

- ✓ Ne se prononce pas : 1
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Blanc : 0
- ✓ Contre : 0
- ✓ Pour : 20

Mme DINCLAUX est élue Directrice du CFA.

Mme LENOIR présente un additif au vote de tarifs de l'université.

Il s'agit des droits d'inscription au colloque ADES « Masculin Féminin » et du prix du repas de gala.

M. PEBARTHE trouve que les tarifs du colloque sont élevés pour les étudiants.

M. GOZE demande la gratuité pour les étudiants de Bordeaux 3.

Mme LENOIR propose que l'on valide les tarifs de la ligne 1 et 3.

M. PEBARTHE demande l'exonération de tous les étudiants.

Monsieur le Président demande que le conseil se prononce sur les lignes 1 et 3.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

M. PORTINE demande que le conseil se penche sur le problème des Contrats enseignants du DEFLE. Il souligne que ce n'est pas un projet mais une demande de réflexion. Il souhaiterait à terme contractualiser des enseignants qui ne correspondent pas au cadre juridique des chargés de cours. Il attire l'attention sur les problèmes humains et sociaux que rencontre ce type d'enseignant et souhaiterait une réponse du CA pour le mois de décembre ou janvier.

V - QUESTIONS DIVERSES

M. PESTANA informe le conseil qu'un Service à Comptabilité Distincte (SACD) est mis en place pour le CFA au 1^{er} septembre.

M. PORTINE demande à ce que le document recensant les sigles soit mis à jour régulièrement.

M. PEBARTHE sollicite un débat sur la mise en place de la réforme interne.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a des instances ad hoc comme la CPE et le CTP, mais il s'engage à faire un point régulier sur le sujet, comme d'ailleurs pour les discussions sur l'évolution du PRES.

M. PEBARTHE souhaite rappeler que la loi LRU prévoit la présentation par le président d'un bilan de son action.

Monsieur le Président attire l'attention sur le message qu'il a adressé à l'ensemble de la communauté pour faire le point sur le bilan de son « mi-mandat ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le Président,

Patrice BRUN